

Commune de Saint Jean Brévelay

Conseil municipal du 31 août 2009

Compte rendu

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2008

Le rapport de l'année 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Jean Brévelay est adopté à l'unanimité.

Revalorisation de la surtaxe assainissement

Pour l'année 2010, le montant de la redevance communale pour l'assainissement des eaux usées est fixé à 0,564 € le m³, soit une augmentation de 2%, représentant 1,32 € par an pour une consommation moyenne de 120 m³.

Subvention exceptionnelle – association L'Espérance

Il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 225 € au titre de la saison 2008 / 2009 à l'association L'Espérance football à titre de dédommagement des frais occasionnés pour la remise en état du terrain d'honneur de La Métairie.

Rétrocession de la voirie des lotissements de Penker et de la Chouannerie

La société Bretagne Sud Habitat (BSH) souhaite céder pour l'euro symbolique à la commune la voirie des lotissements de Penker et de La Chouannerie, après remise en état de l'ensemble des revêtements de la voirie et des trottoirs, hors espaces verts. Cette proposition est approuvée.

Création de vitrines sur locaux communaux

Des vitrines avec devantures seront réalisées dans les locaux commerciaux de la rue saint Armel, ainsi qu'un habillage bois des vitrines existantes de la bibliothèque et du local du 1 bis, rue de l'église.

Mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) à vocation économique

Une possibilité est offerte aux communes par le Code de l'urbanisme d'exercer pour une durée de 14 ans, un droit de préemption Z.A.D. à l'occasion de toute vente d'immeuble bâti ou non bâti situé dans un périmètre à définir.

Ce droit est exercé en vue de la réalisation dans l'intérêt général, de certaines des opérations d'aménagement définies à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, notamment celles visant à organiser le maintien, l'extension, l'accueil d'activités économiques, ainsi que pour constituer des réserves foncières devant permettre la réalisation de ces opérations.

Il est donc décidé de créer une ZAD sur le secteur de la ZI du Lay, du Pont Douar et du Pratello, et d'attribuer le droit de préemption afférent à la communauté de communes « Saint Jean Brévelay communauté », la commune ne disposant plus de la compétence économique.

Cession de parcelles ZI du Lay – Saint Jean Brévelay communauté

Il est décidé de céder à la communauté de communes, sur sa demande, plusieurs parcelles situées sur la ZI du Lay, pour une superficie totale de 60 159 m², au prix d'estimation fixé par le service des Domaines, soit 1,37 € pour les parcelles ZB n°53 et n°56, et 4,00 € pour les parcelles ZB n°54 et n°66.

Affiliation au Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Les règlements par Chèques Emploi Service Universel (CESU) seront dorénavant acceptés pour la garderie périscolaire. Par contre le paiement du CLSH n'est pas encore possible par ce système.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement : les opérations du nouveau recensement général de la population auront lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Six agents recenseurs vont être recrutés pour assurer cette mission.

Déviation : une enquête publique pour la rectification des virages de Kerhélène aura lieu en mairie du 7 septembre au 9 octobre 2009.

Arbres : les peupliers du terrain communal du Pont Douar, arrivés à maturité, vont être abattus. Des arbres seront replantés ultérieurement.